

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 SEPTEMBRE 2019

Excusés : Florence Houssin Tourane (bon à pouvoir à Francis Guillon), Laurent Lafficher, Frédéric Métais (pour le point n°1)
Absente : Anita Pouzin
Secrétaire : Pierrette RAGUIN

Le compte rendu de la séance du 2 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.
Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil.

1 - Approbation du rapport de la CLECT du 8 juillet 2019 de la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée

Après vote (10 POUR, 1 ABSTENTION), le Conseil municipal décide d'approuver le rapport de la CLECT de la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée du 8 juillet 2019 tel que présenté en annexe et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci (AC négative de 18 831 € pour la commune de Saint-Michel-le-Cloucq) et de charger Monsieur le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

2 – Programme local de l'habitat 2020-2025 – Avis sur le projet

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée souhaite poursuivre et développer une politique de l'habitat ambitieuse et innovante suivant 5 grandes orientations stratégiques :

- Assainir et rééquilibrer les marchés locaux de l'habitat : accompagner le parcours résidentiel des ménages afin de maintenir des conditions favorables d'attractivité et de garantir un développement partagé du territoire pour assurer les équilibres démographiques ;
- Promouvoir un habitat plus « vertueux » et respectueux de la qualité du cadre de vie en mettant en œuvre une politique communautaire limitant la consommation foncière et accompagnant la qualité urbaine ;
- Optimiser les capacités du parc ancien pour valoriser le tissu existant, poursuivre et amplifier la revalorisation du parc ;
- Développer un habitat solidaire pour apporter des réponses adaptées aux besoins spécifiques ;
- Renforcer la gouvernance de la politique locale de l'habitat par un pilotage et une communication ad hoc ;

CONSIDÉRANT que ces orientations se déclinent en un programme de 15 fiches-actions et de 42 modalités d'actions ;

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de donner un avis favorable sur le projet du Programme Local de l'Habitat 2020-2025.

3 - Réalisation de deux emprunts sur l'exercice 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2122-22 et L.2337-3,

Vu le budget primitif du budget principal exercice 2019,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de :

- adopter le montant des deux emprunts de 220 000 € et de 120 000 € nécessaires à l'équilibre des opérations, le 1^{er} pour financer les travaux d'aménagement du bourg et le 2^{ème} pour financer le projet de construction d'une maison d'assistantes maternelles,
- autoriser le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec les établissements bancaires pour ces mêmes montants (la durée ne devant pas excéder 15 ans et choix d'un taux fixe),
- autoriser le Maire à signer les contrats de prêt s'y afférant,
- rappeler que les décisions ainsi prises sont soumises aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

4 - Budget général – Décision modificative n°2

Ce point est reporté à la séance du prochain conseil municipal.

5 - Budget assainissement – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'approuver la décision modificative n°1 du BP 2019 du Budget Assainissement telle que présentée ci-dessous.

Section d'Investissement – Dépenses

Chapitre 23 – Immobilisations en cours – Article 2315 - Travaux : + 2 800 €

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales – Article 2315 - Travaux : - 1 400 €

Section d'Investissement – Recettes

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales – Article 2315 - Travaux : +1 400 €

6 - Subvention pour deux enfants scolarisés à Fontenay-le-Comte

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents d'accepter la participation financière versée à la ville de Fontenay le Comte pour deux enfants domiciliés à Saint-Michel-le-Cloucq et scolarisés exceptionnellement à l'école Bouron Massé depuis le 7 février 2019.

Cette participation calculée sur la base d'un coût annuel moyen par élève de 421 € sera proratisée au nombre de jours de présence des enfants.

7 – Transport scolaire - Avenant convention de délégation de compétences avec la Région

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les termes de l'avenant de la convention de délégation de compétences du transport scolaire avec la Région notamment en raison de la reprise intégrale de la gestion financière par la Région et autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi que tout document utile à l'application de cette décision.

8 – Création d'un poste d'adjoint technique

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de créer un poste d'adjoint technique à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1er janvier 2020, de modifier le tableau des effectifs en conséquence et les crédits nécessaires au budget, chapitre 012.

9 - Echange de terrain avec Mr et Mme Lenglard de Haffringue

Dans le cadre du projet routier de la rocade nord, un protocole transactionnel doit être conclu entre le Département, la commune de Saint-Michel le Cloucq et Mr et Mme Lenglard d'Haffringue.

Après vote (11 POUR, 1 CONTRE), le Conseil municipal décide de :

- acquérir une bande de 3 mètres de la parcelle cadastrée ZL n°23 au prix de 0.25 €/m² tel que précisé sur le plan,
- prendre acte de l'engagement du Département de la Vendée de réimplanter le sentier pédestre et d'en aménager la traficabilité à l'usage des piétons ainsi que les clôtures,
- classer dans le domaine privé de la commune le chemin compris entre les parcelles ZL 26 et C 251 et entre les parcelles ZL 21 et C 646 ainsi que le chemin qui sépare les parcelles C624 et C 626 (cf plans joints),
- vendre ces portions de chemins déclassés à Mr et Mme Lenglard d'Haffringue au prix de 0.25 €/m²,
- prendre acte que les frais de géomètre pour les divisions de parcelles seront prises en charge par le Département. Chaque acquéreur prendra en charge les frais notariés de chaque acte.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cette transaction.

10 – Déclassement et cession de terrain à Mr Bernard Suire

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de classer dans le domaine privé de la commune le terrain cadastré ZI 398 d'une superficie de 2ca situé chemin des Rouails, de fixer le prix de vente de cette parcelle à 1 €, de prendre acte que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'entreprise qui a réalisé les travaux, autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à cette transaction.

11 – Dénomination espace public ou voie publique « Anciens combattants »

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents de nommer l'espace chevet de l'église « Square des anciens combattants » à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de la section locale des anciens combattants de Saint-Michel-le-Cloucq en 2020.

12 - Questions diverses

IPCE – Enquête publique – SAS Eolis Galerne : Avis favorable émis par le commissaire enquêteur avec une réserve, la suppression de l'éolienne E5 du projet (la plus proche de Chassenon). Le rapport et les conclusions sont consultables sur le site internet www.vendee.gouv.fr (rubrique publications, commune de Xanton-Chassenon et St Hilaire des Loges).

Antenne mobile : Installation d'une antenne mobile par Bouygues Telecom et pour le compte des 4 opérateurs chemin de Berneveaud. Réception de la déclaration préalable de travaux le 30 août 2019. L'installation se fera lors du 1er semestre 2020.

Espaces non fumeurs – Ligue contre le cancer : deux espaces pourraient être proposés, l'un devant l'école et le 2^{ème} à l'espace jeux de la Maison neuve. Principe validé par le conseil municipal.